

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS D'HYERES

Séance du VENDREDI 4 OCTOBRE 2024 à 09h00

Salle du Conseil Municipal



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Iles
Monsieur ROUX, 1er Adjoint aux Sports, Associations, Anciens combattants
Monsieur CUNEO, Conseiller municipal délégué aux Espaces verts, cadre de vie
Madame PRESTAT, Conseillère Municipale
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué aux Ports, Plages, Iles, Travaux portuaires, Tourisme
Monsieur COLIN, Conseiller Municipal délégué aux sports scolaires
Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal délégué aux Sports de Plein Air
Monsieur MICALLEF, Conseiller Municipal délégué à la Commission Sécurité-IMR
Madame PAPALEO, Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine naturel
Monsieur LAUSSUCQ, représentant l'Association des Usagers du Port d'Hyères
Monsieur PILLOT, représentant l'Association Nautique de l'Aiguade
Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers
Monsieur LOYER, représentant de l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme
Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement
Madame VIZIALE, Présidente de l'association des amis du Niel

Etaient invités :

Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports
Monsieur TAVERA, Service des Finances de la Mairie d'Hyères
Madame BLATT, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur FRATELLIA, 8^{ème} Adjoint à la cohésion sociale
Monsieur CORNILEAU, 6^{ème} Adjoint à l'Urbanisme et au Foncier
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services adjoint
Monsieur HENRY, Président de la société nautique du Port Auguier
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports

Envoi des Convocations par mail le 16 Septembre 2024

Envoi des Documents par mail le 23 Septembre 2024

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance (dernier Conseil, secrétaire ELU : → au tour d'un USAGER de se proposer)
2. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER
LE NIEL : Validation du compte-rendu de la séance précédente
3. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
Projet de délibération : Bilan Intermédiaire 2024
4. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
Projet de délibération : Ajustement des provisions pour risque indemnitaire
5. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
Projet de délibération : Décision modificative
6. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE : Projet de délibération : Proposition
d'indemnisation amiable des commerçants du CCN
7. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE : Projet de délibération : Liste
d'attente abonnés – Création d'une catégorie « bateau électrique »
8. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : LE NIEL : ~~Projet de délibération : Création de tarifs pour
l'exploitation d'une activité de camion de restauration mobile à emporter avec terrasse ouverte
éphémère et titulaire d'une d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Retiré de
l'ordre du jour~~
9. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL :
Décision par délégation : Tarifs des ports
10. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE
NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – Marché AOO06/24
- Acquisition de fournitures pour travaux – Equipements pour la construction : maçonnerie -
Accord-cadre à bons de commande - Autorisation de signature
11. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE
NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI -Marché AOO11/24

- Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments – Lot : clôtures y compris voiles extérieures - Accord-cadre à bons de commande- Mise en appel d'offres ouvert

12. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PORTS – Marché AOO14/24 - Etudes paysagères et prestations de programmation liées sur les ports de plaisance d'Hyères – Mise en appel d'offres ouvert

13. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI- REGIE BATIMENTS – Marché GC-AOO04/24 - Prestations de nettoyage et d'entretien régulier des sanitaires publics pour la commune d'Hyères et la métropole Toulon Provence Méditerranée (territoire d'Hyères) – Accord cadre à bons de commande – Convention constitutive de groupement de commande

14. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE - Marché AOO16/24 - travaux de voirie – Accord-cadre à bons de commande- Mise en appel d'offres ouvert

15. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI -Marché AOO17/24 – Vérification et contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique - Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert

16. ~~PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER – LE NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PORTS – Fourniture et mise en place du balisage en mer et signalisation maritime des ports, plages et littoral. Retiré de l'ordre du jour~~

17. PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI- Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments – Lots : Fourniture et travaux de pose de plafond suspendus – cloisons fixes et modulaires mobiles – doublages/Etanchéité/Travaux de chauffage et climatisation / Travaux de ventilation

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 9h01 et procède à l'appel. Le quorum est atteint, le conseil peut commencer.

QUESTION 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Comme le rappelle M. BRUNEL, il est d'usage d'alterner la nomination du secrétaire de séance entre élus et représentants d'association. Il invite donc un représentant à se présenter. M.POLENZANI se propose.

VOTE : POUR : UNANIMITE – M.POLENZANI est désigné secrétaire de séance

QUESTION 2 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE – LA CAPTE – AUGUIER – L'AYGUADE – LE NIEL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 7 JUIN 2024.

M.BRUNEL propose l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : BILAN INTERMEDIAIRE 2024

Le code général des collectivités territoriales impose un relevé provisoire des résultats de l'exploitation arrêté tous les six mois et soumis pour avis au conseil d'exploitation, et présenté par le maire au Conseil Municipal.

Ce relevé, arrêté au 30 juin 2024, enregistre pour la régie des Ports de Plaisance d'Hyères :

- un total de recettes de 5 577 054,18 € dont :
 - les produits des services dont les redevances d'amarrage (3 872 K€) – au résultat reporté de 2022 (98 K€)
 - le résultat reporté de 2022 (1 452 K€)
- un total de dépenses 3 156 622,37 € qui se répartit en :
 - charges de personnel (1 054 K€)
 - charges générales (1 366 K€)
 - provisions pour risque (564 K€)
 - charges exceptionnelles (20 K€)
 - intérêts de la dette (74 K€)
 - impôts sur les bénéfices (76 K€)

M. BRUNEL confirme son accord à la demande faite en conseil et exprimée à nouveau par M. THEVENIN sur la prochaine présentation du bilan intermédiaire dédié à chacun des ports en recourant à la comptabilité analytique.

Aucune autre observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - PORTS DE PLAISANCE D'HYERES PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION - LITIGES ET CONTENTIEUX INDEMNITAIRES – AJUSTEMENT

Par délibérations n° 1, 2 et 3 du 28 mai 2021, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une provision d'un montant de 514 200 €, destinée à couvrir le risque indemnitaire lié à la procédure devant le Conseil de Prud'hommes engagée par 10 agents en contrat de droit privé et demandant l'application de la convention collective des ports de plaisance. Le jugement rendu en 1^{ère} instance a été favorable à la Commune, toutefois les agents ont souhaité faire appel de cette décision.

Il convient de réviser le montant de la provision afin de tenir compte du rallongement de la période d'indemnisation, soit jusqu'en décembre 2027.

La nouvelle estimation du risque s'établit donc à 884 850 € avec un nouvel échéancier pour les exercices allant de 2024 à 2027 tel que présenté ci-dessous :

Objet	Exercices comptables							TOTAL
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Risque indemnitaire (initial)	128 550 €	128 550 €	128 550 €	/				385 650 €
Risque indemnitaire (appel)				124 800 €	124 800 €	124 800 €	124 800 €	499 200 €
TOTAL	128 550 €	128 550 €	128 550 €	124 800 €	124 800 €	124 800 €	124 800 €	884 850 €

M.L'HENAFF rappelle qu'en cas de confirmation de la décision en cour d'appel, il faudrait alors réintégrer au budget le montant provisionné.

Il est donc essentiel de rester vigilant afin de prévenir une augmentation intempestive des impôts et de prévoir les travaux d'entretien pour l'année où le dossier aboutira.

Il est proposé aux membres du conseil d'émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - BUDGET ANNEXE - PORTS DE PLAISANCE D'HYERES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2024

Par délibération n° 11 du 05 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2024 du budget annexe des Ports de plaisance de la ville d'Hyères les Palmiers.

Il convient aujourd'hui de procéder à des ajustements de crédits en section d'exploitation et en section d'investissement.

M. BRUNEL indique que la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 des Ports de plaisance d'Hyères se résume ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	70 781,00 €	70 781,00 €
Investissement	3 000,00 €	3 000,00 €

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PORTS DE PLAISANCE D'HYERES – PORT ST PIERRE : PROJET DE DELIBERATION -PROPOSITION D'INDEMNISATION AMIABLE DES COMMERÇANTS DU CENTRE COMMERCIAL DU NAUTISME

M.BRUNEL procède à la lecture in-extenso de la délibération.

La Commune a lancé une opération significative de requalification du Port Saint-Pierre. Cette opération a principalement porté sur la réhabilitation de la base nautique et du bâtiment rassemblant l'espace nautique et les divers locaux commerciaux du Centre Commercial du Nautisme.

En raison des difficultés exceptionnelles rencontrées pendant ces opérations, la Ville d'Hyères a souhaité engager une démarche d'indemnisation amiable des préjudices techniques imputables à ces travaux subis par les commerçants du Centre Commercial du Nautisme. Ces sommes seront intégrées dans le cadre des procédures en cours et à venir sur ce dossier.

Dans ce cadre-là, une commission d'indemnisation amiable des commerçants du Centre Commercial du Nautisme, s'est réunie le 17 septembre 2024 afin d'étudier les 12 dossiers déposés dans les délais impartis, soit au 12 avril 2024.

A la demande de Monsieur le Maire un cabinet d'experts judiciaires spécialisés dans les travaux de bâtiment, le cabinet AAZ EXPERTISE CONSTRUCTION, a été mandaté pour analyser les dossiers éligibles.

Après étude, la commission a validé les 6 dossiers suivants, pour lesquels l'ensemble des travaux ont été effectués et les factures acquittées fournies, pour un montant total de 17 721,66 euros :

VOILE ET VENT	8170,00 euros
PIBA LOCATION	3638,40 euros
ETABLISSEMENT POCHON	327,60 euros
DESTINATION PLONGEE – MIO PALMO	1158,00 euros
PASQUIER VOILE – AZUR CATAMARAN	2852,06 euros
BERDAL COTE D'AZUR EXPERTISE	1575,60 euros

Pour ces dossiers ayant reçu un avis favorable à une indemnisation, un projet de protocole d'accord est proposé à la signature entre la Ville d'Hyères et le pétitionnaire afin d'acter le montant et les modalités de paiement de l'indemnisation.

Six dossiers ont été mis en attente dans la mesure où les travaux n'ont pas été encore réalisés par les commerçants.

M.BRUNEL rappelle l'observation faite en conseil portuaire sur la légitimité à faire supporter les indemnisations sur le budget du Port Saint-Pierre, mais il est rappelé qu'il s'agit d'une obligation légale puisque les travaux ont eu lieu sur le domaine portuaire et dans le cadre du budget portuaire, budget annexe indépendant de celui de la ville.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 7 – PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : PORT ST PIERRE – L'AYGUADE :
PROJET DE DELIBERATION : LISTE D'ATTENTE ABONNES - CREATION D'UNE
CATEGORIE « BATEAU ELECTRIQUE »**

Depuis le 1er janvier 2022, les ports de plaisance de plus de 100 places sont dans l'obligation de réserver 1% des postes à quai bénéficiant d'une disposition privative d'un an, aux navires électriques, conformément à l'article L1521-4 du Code des Transports.

Il convient donc de créer une nouvelle catégorie de bateau dans la liste d'attente abonnés, celle des bateaux électriques et de réserver le nombre de postes adéquats (1% des postes à flots pour les ports de plaisance de plus de 100 places)

A ce jour, seuls les ports de l'Ayguade et Saint-Pierre sont concernés par cette disposition au regard de leur nombre d'abonnés supérieur à 100 :

- Soit 2 postes sur le port de l'Ayguade (218 abonnés)
- Soit 7 postes sur le port Saint-Pierre (737 abonnés)

M. L'HENAFF rappelle qu'un super-chargeur sera mis en place au port Saint-Pierre d'ici la fin de l'année 2024 avec facturation des fluides. En parallèle, des travaux sont en cours en vue d'une meilleure desserte électrique.

Il est confirmé à M.POLENZANI que ces postes seront réservés aux bateaux électriques et/ou solaires.

Plus aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 9 – PORTS DE PLAISANCE D'HYERES : DECISION PAR DELEGATION-
HAUSSE DES TARIFS**

M.BRUNEL indique qu'au 1^{er} Janvier 2025, il était prévu une augmentation de 5% des tarifs dont l'annonce en conseil portuaire a rencontré de nombreuses réticences.

Ainsi, lors d'une nouvelle concertation avec M. Le Maire et après étude de l'ensemble des budgets portuaires, il a été décidé de :

- maintenir la hausse de 5% sur le port de l'Ayguade en raison du déficit structurel et de l'impossibilité d'avoir des comptes négatifs
- ramener à 3% la hausse des tarifs sur les autres ports (Port Saint-Pierre, Le Niel, Auguier et La Capte).

A M.PILLOT s'élevant contre la hausse des tarifs de 5% à l'Aiguade qu'il estime due à l'absence de participation des ports privés, M.BRUNEL rappelle que la décision de justice s'impose aux services portuaires, même s'il est vrai que l'absence de participation financière des 2 familles évoquées obère les comptes du port de l'Aiguade.

Il est indiqué que l'accord des services de l'Etat d'un plan pluriannuel de dragage au port de l'Aiguade devrait permettre de pouvoir intervenir plus rapidement pour dégager le passage si besoin était, tout en précisant que la bathymétrie a été réduite à -1,10m (au lieu de -2m auparavant) pour réduire les charges de dragage.

M.L'HENAFF rappelle que les redevances ne peuvent pas être affectées et indique qu'il a été demandé dans d'autres conseils portuaires des évolutions tarifaires plus régulières pour éviter un effet d'escalier.

Mme COLL est satisfaite de l'adaptation des hausses tarifaires propre à chaque port, car il lui semblait injuste d'appliquer le même pourcentage uniformément.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : MAJORITE

QUESTION 10 – COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI: PROJET DE DELIBERATION : ACQUISITION DE FOURNITURES POUR TRAVAUX – EQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION : MAÇONNERIE - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Un appel d'offres ouvert avait été lancé en vue d'attribuer deux marchés relatifs à l'acquisition de fournitures pour travaux pour les ateliers du CTM et pour tous les services, y compris les services techniques des ports.

Le lot N° 2 de ce marché a été attribué à l'entreprise SAS DISPANO TOULON (DMPB) alors que le marché d'acquisition de fournitures pour travaux relatif à la maçonnerie (lot N° 1) a dû être relancé suite à une procédure déclarée infructueuse et finalement attribuée à l'entreprise COSTAMAGNA DISTRIBUTION pour un montant maximum annuel de 80 000 euros T.T.C.

Ce marché est un accord-cadre à bons de commande passé à compter de sa date de notification jusqu'au 30/04/2025. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une durée d'1 an à compter du 01/05/2025.

A ce jour, il convient d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché d'acquisition de fournitures pour travaux relatif à la maçonnerie.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 11 – COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI : PROJET DE DELIBERATION : TRAVAUX DE REPARATION D'OUVRAGES, DE RENOVATION ET DE RESTRUCTURATION DE BATIMENTS – LOT : CLOTURES ET VOILES EXTERIEURES – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatif aux travaux de réalisation et de réparation de clôtures qui arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une année à compter du 1er janvier 2025 et renouvelable au maximum trois fois par reconduction tacite à sa date anniversaire par périodes successives d'un an et affecté des montants annuels suivants :

- minimum : 15 000 Euros TTC
- maximum : 600 000 Euros TTC.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 12 – COMMANDE PUBLIQUE – PORTS : PROJET DE DELIBERATION : ETUDES PAYSAGERES ET PRESTATIONS DE PROGRAMMATION LIEES SUR LES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations d'études paysagères et prestations de programmation liées sur les ports de plaisance d'Hyères.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, et renouvelable, à la date anniversaire, trois fois par reconduction tacite par périodes successives d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum : 70 000,00 euros HT.

M.BRUNEL précise que ces études vont principalement concerner les ports Saint-Pierre, La Capte et Le Niel, ports en site classé et/ou inscrit. Ces études sont demandées par la Direction Régional de l'Environnement.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 13 – COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – REGIE BATIMENTS :
PROJET DE DELIBERATION : PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN REGULIER
DES SANITAIRES PUBLICS POUR LA COMMUNE D'HYERES ET LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE (TERRITOIRE D'HYERES) – ACCORD-CADRE A BONS DE
COMMANDE – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Commune d'Hyères et la Métropole TPM en vue d'attribuer l'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien régulier des sanitaires publics entre la commune d'Hyères et la Métropole TPM (territoire d'Hyères).

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite, et sera réparti entre Hyères et la Métropole TPM (Territoire d'Hyères) avec les montants annuels suivants :

- Pour la commune d'Hyères :
 - Minimum : 20 000 € HT
 - Maximum : 80 000 € HT

- Pour la Métropole TPM (Territoire d'Hyères) :
 - Minimum : 45 000 € HT
 - Maximum : 180 000 € HT

M.BRUNEL précise que les ports pourraient avoir recours à ce marché ponctuellement.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 14 – VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE - ACCORDS-CADRES A BONS DE
COMMANDE – MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il est proposé de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin de permettre d'assurer la continuité des travaux de voirie, dont le marché arrivé à échéance au 31/12/2024.

Les accords-cadres à bons de commandes seront passés, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter de leur date de notification pour une durée d'un an, et renouvelables à date anniversaire trois fois par reconduction tacite par périodes successives d'un an.

Ils seront scindés en deux lots séparés, et affectés des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Travaux de voirie

- Sans montant minimum
- Maximum annuel : 2 500 000 € TTC

Lot n° 2 : Travaux de débroussaillage et d'abattage d'arbres

- Sans montant minimum
- Maximum annuel : 300 000 € TTC

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 15 – COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI : PROJET DE DELIBERATION : VERIFICATION ET CONTROLE REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, GAZ, ASCENSEURS, DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DE DESENFUMAGE MECANIQUE - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande relatif à la vérification des installations électriques et au contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique qui arrive à son terme au 31 décembre 2024.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, et renouvelable, à la date anniversaire, trois fois par reconduction tacite par périodes successives d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 35 000 Euros TTC
- Maximum : 85 000 Euros TTC.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 17 – COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI : PROJET DE DELIBERATION : TRAVAUX DE REPARATION D'OUVRAGES, DE RENOVATION ET DE RESTRUCTURATION DE BATIMENTS – LOTS : FOURNITURE ET TRAVAUX DE POSE DE PLAFONDS SUSPENDUS – CLOISONS FIXES ET MODULAIRES MOBILES - DOUBLAGES / ETANCHEITE / TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION / TRAVAUX DE VENTILATION – ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Une nouvelle procédure d'appel d'offres ouverte doit être lancée afin d'attribuer les marchés relatifs aux prestations de fourniture et travaux de pose de plafonds suspendus – cloisons fixes et modulaires mobiles – doublages, d'étanchéité, de travaux de chauffage et climatisation et de travaux de ventilation.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une année à compter du 1er janvier 2025 et renouvelable au maximum trois fois par reconduction tacite à sa date anniversaire par périodes successives d'un an et affecté des montants annuels suivants :

Pour le Lot 1 : Fourniture et travaux de pose de plafonds suspendus – cloisons fixes et modulaires mobiles – doublages

- Montant minimum annuel : 20 000 euros TTC
- Montant maximum annuel : 800 000 euros TTC

Pour le Lot 2 : Etanchéité

- Montant minimum annuel : 20 000 euros TTC
- Montant maximum annuel : 800 000 euros TTC

Pour le Lot 3 : Travaux de chauffage et climatisation

- Montant minimum annuel : 20 000 euros TTC
- Montant maximum annuel : 900 000 euros TTC

Pour le Lot 4 : Travaux de ventilation

- Montant minimum annuel : 20 000 euros TTC
- Montant maximum annuel : 600 000 euros TTC

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1^{er} point : VARIATION DES REDEVANCES TARIFAIRES

M.POLENZANI félicite M.BRUNEL et M. L'HENAFF pour leur gestion des ports en bon père de famille et la limitation à 3% de hausse sur les ports Saint-Pierre, La Capte, Auguier et Le Niel. Il se déclare cependant contre la hausse de 5% au port de l'Aiguade.

2^{ème} point : ATTRIBUTION D'AOT

M. L'HENAFF rappelle les attributions d'AOT faites en 2023 & 2024.

PORTS D'HYERES : AOT PROS ATTRIBUES EN 2023

PORT SAINT-PIERRE

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ
ACTIUMYACHTS	Location journalière
ANIEL BOATS SERVICES	Location journalière
ESCALE D'OR	Location journalière
GASPARD MELEE VOILES	Location journalière
LA ROUTE DU SUD	Location journalière
LES ILES D'HYÈRES	Location journalière
TEOLINALOC	Location journalière
EVEN CREW	Observation des cétacés
AMC CAPE GRACE (ILADORA)	Excursion en mer

PORT DE LA CAPTE

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ
RANDO MARINE	Plongée-sous-marine

PORT DU NIEL

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ
LA PETITE FLOTILLE	Location journalière
XL YACHTING	Location journalière
CASARES JEAN-LUC	Plongée sous-marine en apnée
LA FÉE PLONGÉE	Plongée sous-marine

PORTS D'HYÈRES : AOT PROS ATTRIBUES EN 2024

PORT SAINT-PIERRE

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ
DESTINATION PLONGÉE - MIO PALMO	Plongée sous-marine
ÉCOLE DE PLONGÉE CYANA	Plongée sous-marine
CORDAN	Bateau école et école de navigation
ÉCOLE 2000	Bateau école et école de navigation
EDEN	Bateau école et école de navigation
MALELYS CONDUITE ET NAVIGATION	Bateau école et école de navigation
ESPACE MER	Excursion en mer

PORT DE LA CAPTE

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ
CAPT'AIN NAUTIC	Bateau école et école de navigation

PORT DU NIEL

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ
LE TRUCK DU NIEL	Restaurant mobile à emporter de type "Food Truck"

PORT DE L'AYGAUDE

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ
PLONGÉEO	Plongée sous-marine
AUDEMAR	Bateau école et école de navigation
PRIVATE BOAT 83	Excursion en mer
SECRETTRIP	Excursion en mer

PORT AUGUIER

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ
ASSOCIATION "UN FAUTEUIL À LA MER"	Excursion en mer PMR

Il reste à lancer dans les années à venir les AOT pour les activités suivantes :

- Les locations hebdomadaires pour les voiliers et les gros bateaux
- Les places multi-activités

3^{ème} point : DRAGAGE AU PORT SAINT-PIERRE

A la demande de M. POLENZANI, il est précisé que le dragage initialement prévu sur le bassin N° 3 est étendu au bassin N°1 après réalisation d'une bathymétrie complète sur le port Saint-Pierre.

Un dossier d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours de rédaction pour être présenté rapidement au Service de la commande Publique ce qui permettra d'avoir un bureau d'Etudes spécialisé pour dimensionner le dragage au plus près. Le dossier sera cependant long et n'aboutira pas avant 3 ans à priori.

Aucune autre question diverse n'étant posée, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 10h50.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

12^{ème} adjoint, délégué aux Ports
Plages et Iles


M. Jean-Luc BRUNEL

Le secrétaire de séance,

M. Serge POLENZANI

